

## Compte rendu de la réunion du Collège des Écoles Doctorales du 27/01/2021

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni en mode hybride le mercredi 27 janvier 2021, à 9h 30, dans la salle Waline de la Faculté de droit de l'Université de Poitiers sous la présidence d'Éric GOJOSSO.

Étaient présents : Vanessa ALBERT, Sophie BERGERONNEAU, Samuel BOISSIERE, Didier BOUCHON, Marguerite CANEDO, Karine CORRE, Christophe COUPEAU, Hendrik EIJSBERG, Yves GERVAIS, Éric GOJOSSO, Khaled HIRECH, Alicia LECESVE, Barbara MERIGEALT, Murielle TAILLET, Chloé THOMAS et Lucette TOUSSAINT

Étaient présents en visio : François BRIZAY, Valérie FOURNIER, Denis LEMONNIER, Isabelle MICHAUD et Audrey VERON

Étaient excusés : Frédéric BECQ, Ladjel BELLATRECHE, Damien HALM et André LE ROUX

### I. INFORMATIONS GENERALES

Le directeur du collège salue la présence à la réunion de M. Yves GERVAIS, nouveau Vice-Président de l'Université de Poitiers en charge de la recherche, qui succède à M. Thomas ROGAUME, ainsi que de Mme Chloé THOMAS, qui a pris ses fonctions fin octobre au secrétariat de l'ED DSP, en remplacement de Mme Pascale COIGNARD.

Il rappelle la tenue en visioconférence des journées de rentrée administrative du 16 octobre 2020 et de rentrée pédagogique des 21 et 22 janvier 2021. En dépit de l'aléa technique, ces manifestations ont pu se dérouler correctement.

Deux sessions de formation à l'encadrement des doctorants ont été organisées par la ComUE sur le site de Poitiers les 6 et 7 janvier, de même que les 11 et 12 janvier 2021. Le directeur du collège y a présenté le cadre réglementaire et institutionnel dans lequel s'inscrit la préparation du doctorat.

Le directeur dresse ensuite un bilan d'étape des demandes de cofinancement de contrat doctoral au titre de l'AAP Région 2021. A ce stade, 21 dossiers ont été déposés auprès de la DRInnov selon la répartition suivante :

Secteurs doctoraux	Demandes 2021	Résultats 2020
SHES	4	6
SPIA	4	5
ICBG	13	10
DSP	0	0
Total	21	21

En l'état, si toutes les demandes étaient acceptées, les résultats seraient identiques à ceux de l'an dernier, bien que la répartition par secteur soit différente.

Compte tenu des 5 cofinancements acquis auprès des collectivités Grand Angoulême et Grand Poitiers, il conviendrait d'obtenir le dédoublement de 8 contrats doctoraux « MESRI » pour atteindre la cible des 21 cofinancements régionaux.

Mme Lucette TOUSSAINT exprime le souhait du secteur SHES (ED 611, 612 et 613) de ne pas attribuer plus de 4 contrats mixtes (en réponse à l'AAP) pour préserver 5 allocations pleines, de telle sorte que la politique d'attribution des allocations ministérielles de son secteur ne soit pas dictée par la politique de la Région.

Le nombre des contrats doctoraux dont bénéficiera l'Université de Poitiers n'est pas encore connu. Il devrait l'être prochainement.

Il n'y a pas lieu pour l'instant, compte tenu du nombre raisonnable de demandes formulées au titre de l'AAP Région, d'aller plus avant dans les opérations d'interclassement par secteur et pour l'ensemble.

L'évaluation du collège et des ED aura lieu conjointement les 5 et 6 octobre. Trois comités seront désignés par le HCERES à cet effet, un pour le collège doctoral (1 à 1,5 journées), un pour les ED MIMME et Rosalind Franklin (0,5 journée/ED) et un pour les ED Humains en société, Humanités et DSP (0,5 journée/ED). Une visioconférence dont l'objet sera de préparer l'organisation des visites est prévue en février ou en mars avec Gilles Bourdier et Ludivine Mercier du HCERES.

La date lointaine de la visite offre le temps nécessaire pour apporter aux comités des réponses aux questions pendantes, spécialement au regard du devenir de la ComUE. Le collège plaide de façon unanime pour qu'un projet de collaboration doctorale destiné à renforcer le partenariat entre l'UP et l'ISAE-ENSMA soit développé dès qu'une décision aura été prise par les différents établissements. Il y va de la pérennité des moyens humains et financiers dont le collège et les ED ont pu disposer grâce à la ComUE.

Il conviendra également d'identifier les personnes qui seront entendues lors des différentes séquences de la visite du collège. Le directeur en dressera une première liste qui sera complétée et validée par les autorités de tutelle après la visioconférence de préparation.

Pour faire suite à un débat amorcé lors de la dernière réunion de la commission de la recherche de l'Université de Poitiers, le Vice-Président a interrogé le directeur du collège, qui s'est lui-même rapproché des directeurs d'ED, sur la manière dont le suivi des doctorants était assuré au sein des ED. Il est ressorti d'une enquête rapide que les pratiques étaient presque entièrement identiques. Le volet scientifique est abordé principalement dans les UR et accessoirement durant les CSI, lorsque leur composition s'y prête. Les CSI assurent cependant un suivi qui est d'une autre nature, vérifiant principalement l'aptitude de chaque doctorant à conduire son travail dans le respect des exigences globales et des échéances fixées. Le Vice-Président souhaite que chaque CSI, si tel n'est pas le cas, intègre désormais un collègue de l'établissement qui soit extérieur à l'équipe ou à la sous-équipe dont relève le doctorant. Il souhaite également, lorsque l'organisation des CSI est déléguée aux UR, que les ED soient tenues au courant des échanges, comme l'impose d'ailleurs la réglementation. Sur ce point, il importe de pouvoir faire état lors de la visite du HCERES d'une cohérence dans les pratiques au sein de l'ensemble des ED du collège.

Pour terminer sur la préparation de l'évaluation, le directeur signale que le règlement intérieur du collège est obsolète et devra être réécrit. A cette fin, il soumettra aux collègues un projet qui pourrait être discuté lors de la prochaine réunion du collège.

## II – MOBILITE DOCTORALE

De nouvelles règles président à la mise en œuvre des bourses de mobilité doctorale délivrées sur les fonds du GSI et de la Fondation Poitiers Université (FPU).

❖ GSI :

La somme allouée au titre du GSI est en 2021 de 20000 euros. Il est proposé de la répartir entre les 4 secteurs doctoraux à hauteur de 4000 euros. 4000 euros sont pour l'heure mis en réserve.

Néanmoins, il n'y a pas eu cette année, compte tenu des circonstances sanitaires, un versement au collège de la somme globale, à charge pour lui de la ventiler entre secteurs et ED. Il est au contraire demandé par l'Université aux ED ou aux UR de faire l'avance des bourses aux doctorants. Les ED et UR seront remboursées à l'issue de la mission sur présentation des justificatifs par les doctorants.

Ce dispositif a été présenté par la Vice-Présidente en charge des RI comme provisoire. Le régime antérieur sera rétabli après le retour à la normale.

#### ❖ FPU :

La somme allouée est de 30 000 euros qui se répartissent en deux masses. La première correspond aux crédits non dépensés en 2020 compte tenu de la situation sanitaire : elle se monte à 13 570 euros. Cette somme sera gérée comme précédemment par la FPU qui versera directement 50% de l'aide aux doctorants avant leur départ et le solde à leur retour après production d'un rapport.

La seconde masse correspond aux crédits nouveaux ouverts pour 2021, soit 16 430 euros. Leur gestion obéit à des règles nouvelles, décidées après entente entre le Vice-Président Recherche M. Thomas ROGAUME et le Délégué général de la FPU M. Thierry FERREIRA, pour se conformer aux règles comptables applicables aux fondations. En conséquence, les crédits seront versés dès la fin du mois de février au collège qui les affectera aux ED en fonction des aides qui auront été décidées lors de la réunion de sélection des dossiers prévue le 25 février, dont le principe est maintenu. La procédure en sera alourdie, mais elle rejoint celle qui est habituellement en vigueur pour les fonds GSI.

Le collège doctoral est désormais engagé auprès de la FPU en vertu d'une convention qui prévoit notamment la rédaction d'un bilan intermédiaire en octobre 2021, le report des crédits non dépensés à l'année n+1, le remboursement de l'éventuel reliquat à terme ou en cas d'usage non conforme.

A la demande des gestionnaires des ED, une réunion sera organisée pour appréhender les nouvelles procédures.

L'application de ces nouvelles règles d'exécution budgétaire reste néanmoins subordonnée aux circonstances. Pour l'heure, en vertu d'un courriel en date du 22 janvier 2021 de la Vice-Présidente en charge des RI, tous les déplacements des doctorants, tant entrant que sortant, doivent être reportés, sauf s'ils présentent un caractère essentiel.

En outre, un rapide tour de table révèle que les doctorants ont peu déposé de demandes, anticipant les difficultés. Dans ces conditions, il pourra être proposé à la FPU d'organiser une seconde réunion de sélection des dossiers, en juin 2021, par exemple, afin d'essayer d'employer la totalité des fonds alloués.

### III – QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ Crédits horaires de formation

Les règles relatives aux crédits horaires de formation font l'objet d'une nouvelle validation. Les doctorants sont astreints à suivre 90h de formation, qui se décomposent en 30h pour les formations de spécialité, 30h pour les formations professionnalisantes-transversales, 30h pour les formations thématiques. La possibilité de déroger à cette clé de répartition est laissée à l'appréciation souveraine des ED.

Le suivi des journées éthique-intégrité scientifique ne donne plus lieu en principe à l'attribution de crédits horaires de formation. Pour plus de clarté, l'intitulé « journées de rentrée pédagogique » est abandonné au profit de « journées éthique et intégrité scientifique ».

#### ❖ Enquête du Service de Santé Universitaire

M. Radu MOISOIU, du Service de Santé Universitaire, a réalisé une enquête sur les arrêts maladie relatifs aux doctorants. Il souhaiterait croiser les chiffres obtenus avec les indicateurs de résultat professionnel (difficultés identifiées en CSI et abandon) pour élaborer un indicateur précoce d'alerte qui permettrait d'apporter une réponse institutionnelle (consultation médicale, rencontre avec M. Gilles BAUBE). Le collège se déclare favorable à cette démarche, tout en ayant conscience que certains cas ne seront pas ou trop tardivement détectés.

#### ❖ Prolongation des thèses

Le Vice-Président, saisi de demandes de prolongation des thèses par suite du nouvel épisode de confinement, informe qu'aucune position institutionnelle sur le sujet n'a encore été arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

La secrétaire de séance,  
Vanessa ALBERT

Le directeur du Collège,  
Eric GOJOSSO